

# Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins  
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08  
Fax : 05.45.85.58.38

## SEANCE DU BUREAU 13 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

### Ordre du jour

---

1. Validation du dispositif GMR – Grandir en milieu rural – proposé par la MSA
2. Acceptation d'un don de mobilier pour l'accueil de loisirs de chabanais

### Contrôle du quorum

---

Présents : Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Jean Noel DUPRE, Manuel DESVERGNE, Benoit GAGANDOUR, Michèle TERRADE, Nathalie LANDREVIE, Eric PINAUD, Jean Marie TRAPATEAU, Philippe BOUYAT ;

Excusé : Sandrine PRECIGOUT.

### 1. Validation du dispositif GMR – grandir en milieu rural – proposé par la MSA

---

#### Del2021\_165

La MSA propose le dispositif "Grandir en milieu rural" (GMR) destiné à accompagner les territoires ruraux dans le développement de services aux familles.

«Grandir en Milieu Rural» permet le financement d'actions et de projets par la MSA dont l'objectif est de répondre concrètement aux besoins prioritaires des familles.

Ce dispositif fait l'objet d'une contractualisation avec les collectivités disposant de la compétence Enfance-Jeunesse, sur la période 2021-2025.

Pour la MSA des Charentes, les priorités retenues sont les suivantes :

- Accueil petite enfance, notamment en renforçant l'offre de garde,
- Loisirs / vacances : notamment en travaillant à l'autonomie et l'investissement des jeunes, en développant l'accès aux jeunes porteurs de handicap,
- Parentalité : par exemple maintien et/ou développement des LAEP
- Mobilité : en proposant par exemple des solutions de mobilité aux familles

- Numérique : par exemple en développant les compétences numériques visant à créer un lien social ou solidaire pour les jeunes avec leur environnement,

Le montant maximum théorique est de 30 000 € chaque année par territoire de contractualisation, sur la période 2021-2025.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la mise en œuvre du dispositif « Grandir en Milieu Rural » de la MSA en Charente Limousine,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

**2. Acceptation d'un don de mobilier pour l'accueil de loisirs de Chabanais**

Del2021\_166

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'Association des Parents d'Elèves de Chabanais (APEC) propose de donner du mobilier, à savoir 4 tables et 32 chaises neuves à la Communauté de Communes pour l'accueil de loisirs communautaire de Chabanais.

Il se décompose de la façon suivante :

L'APEC de Chabanais vous remercie d'avoir accepté s  
Centre de Loisirs de Chabanais.  
Ci-dessous le récapitulatif du mobilier offert.

Désignation	Quantité	Pri TT
-------------	----------	-----------

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** à titre gracieux ce mobilier,
- **APPROUVE** son intégration dans l'actif de la Communauté de Communes pour les valeurs précisées ci-avant,
- **TRANSMET** la liste du matériel donné par l'association APEC à Madame le Receveur

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--